

Compte rendu du groupe de travail « Contrat d'objectifs et de moyens » du 10 janvier 2023

Le groupe de travail était présidé par Mme Cécile FONTAINE, Cheffe du service Stratégie Pilotage et Budget.

Cette réunion avait pour objet de nous présenter les grandes lignes du futur Contrat d'objectifs et de moyens (COM) en cours de discussion entre la DGFIP, le Secrétariat Général du Ministère et la Direction du Budget. Ce COM devrait être signé courant mars 2023 et portera sur la période 2023- 2027.

Le précédent COM couvrait seulement une période de 3 ans (2020 à 2022). L'Inspection générale des Finances dans son rapport de septembre 2022 a conclu sur un bilan globalement positif et préconisait des pistes d'amélioration et un nouveau COM d'une durée plus longue, 5 ans.

Le principe du COM est d'engager l'opérateur public, en l'occurrence la DGFIP à dégager des priorités, de permettre le suivi de ses actions au travers d'indicateurs d'efficacité, d'efficience et de qualité du service tout en ayant l'assurance d'un engagement financier de l'État sur la période.

Les organisations syndicales sont donc informées lors de ce GT des axes et objectifs définis par la Direction elle-même, même si cette dernière tente de nous faire croire qu'elle a pris en compte les remontées du « grand remue ménage » qui, par un heureux hasard correspondaient aux orientations et objectifs de la DGFIP.,,

Ce futur COM fera l'objet très prochainement d'une présentation aux agents des directions locales pour une pseudo concertation. Car si le COM n'est pas encore signé, tout est pratiquement ficelé et cadré budgétairement, ce qu'a dénoncé la délégation UNSA-CGC et les autres organisations syndicales présentes.

Le COM s'articule autour de 7 axes et 18 objectifs. Nous présentons succinctement ci-dessous les 7 axes. (cf les documents de travail dans la partie « adhérents » de notre site pour plus d'informations).

Présentation succincte des 7 axes :

1) 3 axes structurés autour des missions de la DGFIP :

- missions régaliennes : gestion publique, fiscale, lutte contre la fraude fiscale

- les services proposés aux usagers et partenaires
- le conseil offert aux usagers, professionnels et partenaires

2) 4 axes articulés autour des fonctions transverses de la DGFIP pour qu'elle puisse réussir sa transformation :

- le système d'information
- l'écoresponsabilité
- Les ressources humaines
- le pilotage de la performance et du changement

La Direction Générale précise qu'au cours des 5 prochaines années, il ne sera pas question de restructurer le réseau mais de stabiliser les réformes et d'améliorer et de renforcer nos missions , d'où les axes et objectifs structurés autour des missions.

Pour la délégation UNSA-CGC, le nouveau réseau de proximité (NRP) a fortement fragilisé le réseau et les agents. Le NRP n'était pas un objectif du précédent COM comme le précise l'IGF. Ce fut un choix de la Direction. 80 % du NRP est déjà réalisé en 2022 et il doit se terminer en 2026. Il est donc aisé de présenter ce nouveau COM comme une phase de stabilisation sur ce sujet. En attendant l'administration doit encore installer des dizaines de services de gestions comptables, établir une feuille de route sur les SIP et les compétences des SIE.

Les points suivant ont été notamment abordés :

➤ - l'informatique

La DG rappelle l'augmentation importante des moyens sur l'informatique et le rôle majeur qu'apporte le numérique . Ainsi pour améliorer et étendre le service à destination des usagers, professionnels et partenaires la DGFIP met en avant le développement de l'offre multicanal.

Pour la délégation UNSA-CGC l'augmentation du budget ne répond qu'à la dette informatique abyssale que la DGFIP a laissé croître depuis tant années, dette informatique dénoncée par la Cour des Comptes et l'Inspection générale des finances.

Le développement et l'amélioration des outils informatiques est essentiel, pour les agents et les usagers afin d'offrir un service de qualité, simple et efficace.

Cependant la délégation UNSA-CGC dénonce le prisme de l'Administration qui est d'utiliser la dématérialisation pour asseoir les restructurations grâce à des gains de productivité supposés et de supprimer ainsi agents et services.

Par ailleurs, le développement de la dématérialisation écarte toute une partie d'usagers, non connectés ou peu aguerris à l'informatique et qui auront du mal à trouver des interlocuteurs, tant le réseau se contracte. Le défenseur des droits de l'homme, dans son dernier rapport, pointe des inégalités d'accès et l'éloignement des services publics dû à la dématérialisation.

Enfin le numérique ne doit pas être une contrainte pour les usagers à qui l'on demande de faire en partie le travail des agents. Ainsi le nouveau service en ligne GMBI, qui oblige les usagers sous peine d'amende à remplir les données sur les locaux d'habitation via « impôts.gouv est l'exemple d'un emploi dévoyé de l'informatique.

➤ - les effectifs.

L'Administration le met en avant et l'annonce comme une remarquable nouvelle : la réduction très nette des suppressions d'emplois sur les 5 prochaines années dans le cadre du COM.

2023	- 850 emplois
2024	- 450
2025	0
2026	- 850
2027	- 850

La délégation UNSA-CGC dénonce cette présentation qui consiste à considérer comme une bonne nouvelle une moindre réduction des effectifs. 3000 emplois ont été supprimés lors du premier COM. 3000 emplois seront supprimés lors du prochain COM mais sur 5 ans au lieu de 3 ans. C'est ainsi que la DG valorise les efforts des agents pour améliorer la productivité !.

➤ La reconnaissance professionnelle des agents :

La Direction Générale n'entend pas inclure dans le COM la question de la rémunération. Dans le cadre des négociations la DGFIP aurait fait le choix entre une plus faible réduction des effectifs et l'amélioration du régime indemnitaire !.

La DGFIP a un énorme défi devant elle, celui de l'attractivité.. Pour la délégation UNSA -CGC, ce ne sont pas de belles affiches ou campagnes publicitaires dans les universités qui attireront les candidats, mais des réelles perspectives de carrière et de rémunérations.

En conséquence, l'UNSA -CGC, a demandé à la DGFIP de revoir sa copie.

Ce groupe de travail était purement informatif. Les Organisations syndicales ont pu obtenir un nouveau rendez-vous portant sur les indicateurs de suivis à mettre en place dans le cadre de ce nouveau COM et sur les différents objectifs.

Pour la délégation UNSA-CGC les COM sont des outils utiles. Ils permettent, au pouvoir exécutif ou parlementaire, notamment, d'évaluer et de contrôler les politiques publiques mises en œuvre.

Pour la DGFIP, en échange d'une visibilité concernant ses moyens financiers et ses effectifs sur la durée du contrat, elle s'engage sur des objectifs précis.

Pour la délégation UNSA-CGC, malheureusement les COM se suivent et se ressemblent. La DGFIP est placée en première ligne pour l'allègement du réseau et des emplois.

L'administration incante des formules magiques, supra-départementalisation, cadre rénové, services adaptés aux attentes des citoyens, dématérialisation, intelligence artificielle etc.. mais derrière tous ces mots, un réseau et des personnels qui souffrent et une perte de sens.

L'évolution de la DGFIP depuis ces dernières années suscite beaucoup d'inquiétudes, de colères et de désappointement parmi les agents et l'encadrement.

On nous a assené les exigences de la révision des politiques publiques, de la maîtrise des dépenses et de la nécessité de faire baisser les effectifs.

Il s'agit de démarches inspirées par d'autre pays dont on mesure déjà les conséquences au quotidien pour les agents et pour les services publics qui fonctionnent désormais en mode dégradé.

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***